

Direction Générale des Services / Direction de l'Urbanisme

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2011005

Signataire : SM

OBJET : Dénomination du square situé à l'angle des rues Henri Barbusse et Bordier

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29,

Considérant la nécessité de dénommer le square crée à l'angle des rues Henri Barbusse et Bordier,

A l'unanimité.

DELIBERE :

NOMME le square public situé à l'angle des rues Henri Barbusse et Bordier – « square Jean Ferrat ».

Pour le Maire

L'adjoint délégué